

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

QUE le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le lundi 9 décembre 2024 à 19 h 30.

LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SE DÉROULERA À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil municipal et la période de questions lors de cette session porteront exclusivement sur les points suivants :

1. Adoption des prévisions budgétaires de l'année financière 2025 et du programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027
2. Période de questions
 - 2.1 Membres du Conseil
 - 2.2 Public
3. Levée de l'assemblée.

FAIT À BOISCHATEL, CE 6^E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint